

Mise à jour du zonage pluvial

Zone sud

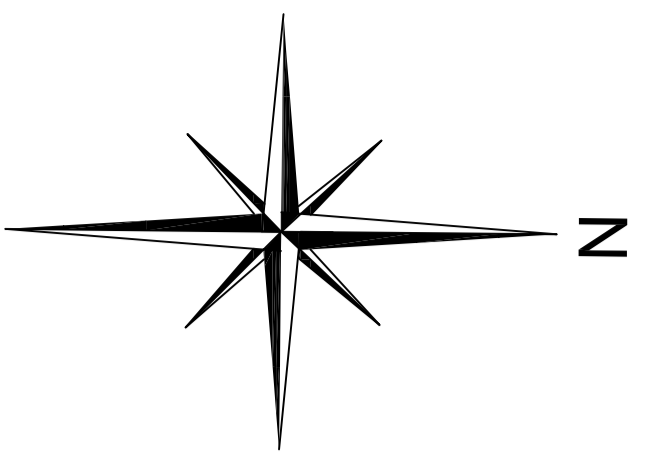
Mat	Date	Nom	Validation	Statut
EP	AVP	PRO	DCE	VISA
				DOE

Identification et localisation des zones

N° DE PLAN	12 10 101
NUMERO D'ETUDE	ECHELLE
11741916	1 / 10 000
DATE	CHEF DE PROJET
Janvier 2012	T. BOURHIS



Projet de Règlement Général d'Urbanisme
25 rue Saint-Germain
14100 Lisieux
Tél : 02 31 92 12 13
E-mail : rgen@safege.fr



- Légende :**
- Limites de commune
 - Limites de zone
 - Stockage et ré-utilisation à la parcelle. Forte limitation à l'imperméabilisation
 - Stockage et infiltration des eaux pluviales
 - Rejet supplémentaire interdit
 - Limitation à l'imperméabilisation et limitation des rejets d'eaux pluviales (rejets à 1l/s/ha pour une pluie décennale).
 - Limitation des rejets d'eaux pluviales à 3l/s/ha pour une pluie trentennale
 - Pas de limitation quantitative des rejets. Dispositifs de dépollution nécessaires en fonction des utilisations
 - Limitation des rejets d'eaux pluviales à 3l/s/ha pour une pluie décennale
 - Zone naturelle et zone agricole
 - Plan de prévention des risques de mouvements de terrain
 - Plan de prévention des risques d'inondations

